

L'hon. M. Hees: L'honorables député ne manque pas d'aptitudes. Il sait fort bien qu'il y a eu huit navires de la Canadian National West Indies Steamships qui ont été vendus et que, par conséquent, ils ne seraient pas compris dans les 13.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre ou le gouvernement ont-ils envisagé la possibilité d'accorder aux Canadiens engagés dans ce genre d'entreprise des dégrèvements d'impôts? C'est ce qui a été fait il y a deux ans, je crois, par l'adoption d'une loi sur la dépréciation.

L'hon. M. Hees: Oui, nous étudions la question en ce moment, et un secteur de l'industrie doit nous présenter des propositions détaillées très prochainement.

L'hon. M. Chevrier: J'aurais une autre question à signaler au ministre. Une grande partie de la flotte océanique de vaisseaux du Canada est formée de navires construits pendant la guerre, qui ne peuvent plus rivaliser avec les navires étrangers. On le constate déjà depuis l'ouverture de la voie maritime, car bien des armateurs canadiens s'attendent à éprouver de la difficulté à rivaliser avec les navires venant de pays où un navire coûte environ 50 p. 100 de moins qu'au Canada à construire et environ 40 p. 100 de moins à exploiter. A-t-on envisagé la possibilité d'aider au remplacement de ces navires qui ne peuvent soutenir la concurrence?

L'hon. M. Hees: Oui, comme l'honorable député le sait, la loi aidant à la construction des navires a été adoptée il y a plusieurs années, et modifiée l'an dernier. Elle a joué un rôle très utile.

L'hon. M. Chevrier: En effet. Le ministre a-t-il envisagé de nouveau la question d'une subvention? Il me semble qu'à un certain moment il a été question, au ministère des Transports, de subventionner un petit nombre de navires capables de faire face à la concurrence, c'est-à-dire de les subventionner tant du point de vue des immobilisations que du point de vue des frais d'exploitation.

L'hon. M. Hees: Non, nous ne songeons pas à adopter ce genre de subvention.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une dernière question? Je suis certain que le ministre se souvient des déclarations faites par le ministre des Travaux publics il n'y a pas tellement d'années, déclarations où il affirmait catégoriquement que dès le moment où ses amis prendraient le pouvoir, nous aurions, sur les océans du monde, un navire marchand capable de tenir tête à la concurrence.

L'hon. M. Hees: Je me souviens vaguement de ces discours.

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. M. Pickersgill: Il y a une question que j'aimerais poser au ministre avant l'adoption de ce crédit. N'a-t-il pas encore trouvé le budget de cette année des Canadian National Steamships?

L'hon. M. Hees: Oui, je l'ai trouvé au fond du port d'Halifax.

(Le crédit est adopté.)

446. Subventions pour services de cabotage par les navires à vapeur, selon le détail des affectations, \$5,553,500.

L'hon. M. Chevrier: Je tiens à porter une question à l'attention du ministre; cette question aurait été soulevée par l'honorable député de Lévis, s'il était présent. Il s'agit d'une subvention à un navire à vapeur qui a été payée par la Commission maritime canadienne, qui relève de ce ministère, à l'égard d'un service entre l'île aux Grues et Montmagny. Il s'agit, semble-t-il, d'une situation très regrettable, car un propriétaire de transbordeur qui exploitait ce service depuis 30 ans, et qui recevait, au cours des dix dernières années, une subvention de \$3,300 pour le service d'été, de \$1,700 pour le service d'hiver, plus \$1,000 par année du ministère des Postes, se voit maintenant privé de toute subvention. Autrement dit, d'après les renseignements que l'honorable député de Lévis m'a donnés, et que j'ai en main présentement, il semble que le ministère a tout simplement coupé les vivres à cet homme sans lui en donner le moindre avis. On a fait cela à l'endroit d'un homme qui exploitait ce service depuis 30 ans.

Permettez-moi de consigner au compte rendu un paragraphe tiré du dossier que m'a confié l'honorable député de Lévis:

(Texte)

Depuis bientôt 30 ans, M. Gagné fait le service du transport du courrier entre l'Île-aux-Grues et Montmagny. L'an dernier il recevait \$1,000.00 pour ce service. En plus d'exécuter ce service postal, M. Gagné faisait en outre un service de transport par eau de la marchandise et des passagers entre ces deux endroits. Ce service est subventionné depuis bientôt 10 ans par la Commission Maritime Canadienne sur la base suivante: \$3,300.00 pour le service d'été et \$1,700.00 pour le service d'hiver. C'est cette subvention qui lui permettait de faire le transport du courrier pour le prix de \$1,000.00 par année.

En date du 2 mars M. Gagné recevait une lettre de la Commission Maritime Canadienne, dont je te mets copie sous pli, l'informant que sa subvention ne serait pas renouvelée sous le prétexte qu'un navire plus gros était nécessaire pour ce service. La Commission n'a jamais, antérieurement à cette lettre, demandé à M. Gagné de mettre un plus gros navire en service.

(Traduction)

J'ai en main une lettre que le directeur du service de subventions pour les navires à vapeur a envoyée le 2 mars à l'exploitant,